

Livre Blanc Céréales Février 2023 – les derniers exemplaires papiers en vente !

Vous n'avez pas pu participer à la séance d'information du Livre Blanc et vous souhaitez vous procurer la brochure papier ? Rien de plus simple vous pouvez **contacter Carine Demazy au 081/62 21 41 afin de vous assurer que des exemplaires sont encore disponibles**. Ensuite deux démarches sont disponibles et décrites ci-dessous :

- Vous rendre au secrétariat de M. Benjamin DUMONT à l'adresse Gembloux Agro-Bio Tech, Bâtiment de Biologie Végétale, Avenue Maréchal Juin n°13, entrée parking 4, 5030 Gembloux. Plus d'infos, Carine Demazy au 081/62 21 41 > Bâtiment 48 en vert sur le [Plan d'accès GxABT](#). Les brochures sont actuellement disponibles à la vente au prix de 18 €.
- Par versement de 25 € (18 € + 7 € de frais d'envoi (Belgique)), au n° de compte BE62 3401 5580 3761, ULiège – GxABT – 5030 Gembloux en communication « Livre Blanc Février 2023 + NOM + PRENOM »

Vous pouvez également retrouver les présentations [sur le site du Livre Blanc](#). La nouvelle édition du Livre Blanc sera également mise en ligne ultérieurement [sur le site internet du Livre Blanc Céréales](#) sous format PDF.

Fertilisation azotée en froment d'hiver

Avec le retour du froid, le stade de développement du froment n'a que peu évolué ces derniers jours. Actuellement, la plupart des parcelles semées à la mi-octobre et à la mi-novembre sont en plein tallage.

Si ce n'est déjà fait, la première application d'engrais peut être effectuée pour les semis d'octobre et de novembre. La seconde application ne devra être envisagée que lorsque la culture aura atteint le stade redressement ou épis à 1 cm.

Pour rappel, les fumures de référence recommandées en 2023 par le Livre Blanc Céréales sont reprises ci-dessous.

<i>Fumure de référence en 3 fractions</i>	<i>Fumure de référence en 2 fractions</i>
Fraction au tallage : 60 kg N/ha	Fraction intermédiaire « tallage-redressement » : 95 kg N/ha
Fraction au redressement : 60 kg N/ha	
Fraction à la dernière feuille : 65 kg N/ha	Fraction à la dernière feuille : 75 kg N/ha

Ces fumures de référence doivent toujours être adaptée au contexte de la parcelle et à l'état de la culture. Avant chaque apport, il est impératif d'ajuster les doses préconisées par la fumure de référence en tenant compte des différents facteurs correctifs repris dans le Livre Blanc. Dans un contexte où le prix des engrais azotés est particulièrement élevé, il est plus que probable qu'un excès de fertilisation génère d'importants surcoûts.

Si vous travaillez sous forme liquide, il est généralement recommandé, dans la mesure du possible, de réaliser ces apports lorsque les températures ne sont pas trop élevées, en absence de vent et juste avant une pluie. Un passage réalisé dans de bonnes conditions permet de réduire considérablement les pertes d'azote par volatilisation et de maximiser la valorisation de ces apports par la culture. Cette semaine, le thermomètre risque de balancer entre froid et douceur, il est donc important de rappeler que l'utilisation d'azote liquide est à proscrire si les températures sont négatives ou trop élevées et en cas de journée fortement ensoleillée.

Si vous travaillez en solide, il est également conseillé d'appliquer l'engrais avant une période de précipitations afin de maximiser l'efficacité de cet apport. Les pluies faciliteront ainsi la mise à disposition de l'azote pour la culture.

Toute intervention en sortie d'hiver nécessite également de prendre en considération l'état de sa parcelle. Il est important d'intervenir, si possible, sur un sol suffisamment ressuyé afin de ne pas endommager sa structure. Avec les précipitations attendues cette semaine, il faudra attendre que les champs soient à nouveau accessibles pour intervenir.

Le colza d'hiver : Peu d'insectes à cause du froid !

Les températures actuelles, plus froides que la normale, ainsi que le vent fort ont contrarié les vols d'insectes au cours de la semaine écoulée.

Dès lors, les captures d'insectes ont été très faibles dans les bassins installés en colza d'hiver. Les charançons de la tige ont été piégés dans 5 champs sur 28 suivis dans le cadre du réseau d'observations, en nombre très réduit (1 individu dans 4 bassins et 18 individus dans 1 bassin). Les premiers méligèthes ont été capturés dans 3 bassins (1 à 2 individus).

Les prochaines remontées de températures permettront au colza de se développer et l'apparition des charançons de la tige sera surveillée de près lors de l'élongation des tiges de colza.



Les protéagineux : Variétés disponibles pour les semis de printemps 2023

Les variétés de protéagineux de printemps disponibles en Belgique en 2023 sont les suivantes :

POIS PROTEAGINEUX DE PRINTEMPS			FEVEROLE DE PRINTEMPS			LUPIN BLANC DE PRINTEMPS	
ASTRONAUTE (Jaune)	NT	T	BOBAS	NT	T	CELINA * (Bio)	NT
KAMELEON (Jaune)	-	T	CAPRICE	NT	T		
TIBERIUS (Jaune)	NT	T	FANFARE	NT	T		
			LG CARTOUCHE	NT	T		
GREENWAY (Vert)	NT	T	Sans vicine-convicine :				
			VICTUS	NT	-		
			MELODIE	NT	T		
			TIFFANY	NT	-		

NT = Semences non traitées

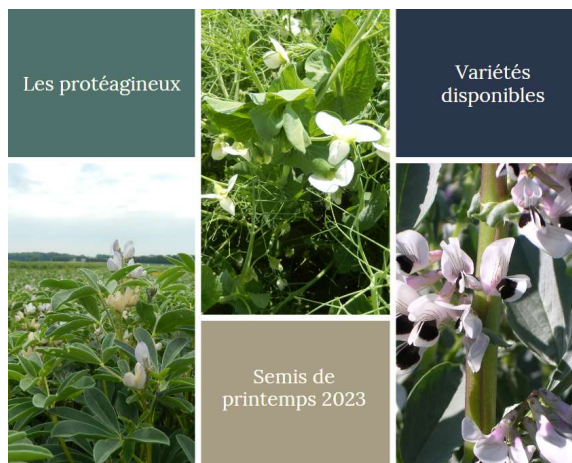
* Variété résistante à l'anthracnose

T = Semences traitées (désinfectées avec un fongicide)

Les densités de semis sont de 80 graines/m² pour le pois protéagineux, 50 graines/m² pour la féverole de printemps et 60 graines/m² pour le lupin blanc. Il faut tenir compte du PMG (poids de 1000 grains) qui varie d'une variété à l'autre et d'une année à l'autre, pour déterminer la quantité de semences nécessaires en kg/ha.

La désinfection de semences est en pleine évolution en protéagineux. La désinfection fongicide classique avec du WAKIL, à base de cymoxanil, fludioxonyl et metalaxyl-M, a été retirée en 2022. Elle reste cependant autorisée en Belgique, uniquement sous protection, et donc pas en plein champ. Aujourd'hui, seul le fludioxonyl reste autorisé sur les semences de protéagineux. Il s'agit des produits CELEST ou BERET GOLD qui accompagnent les semences importées. Il n'y a pas de désinfection insecticide des semences de protéagineux.

La majorité des semences de protéagineux disponibles cette année sont non traitées, ce qui conviendra également pour l'agriculture biologique et pour l'activation de l'éco-régime « Réduction d'intrants » en agriculture conventionnelle, dans le cadre de l'application de la nouvelle PAC 2023-2027. Pour le soutien couplé aux protéines végétales, il n'y a pas de restriction d'usage des produits phytosanitaires autorisés en Belgique (en agriculture conventionnelle). Pour l'éco-régime « Cultures favorables à l'environnement », les insecticides sont interdits d'utilisation.



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP

Mail : info@cepicop.be

Tél : 0499/63.99.00

Site : <https://centrespilotes.be>

Prochain avis le 14 mars 2023

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW-Direction de la Recherche et du Développement, du CARAH asbl, du CRA-W, du CORDER asbl, de la Province de Liège – Agriculture, de ULg-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, de Requasud asbl.

Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP